

Pau, le 04 juillet 2022

Affectations : TZR, stagiaires, contractuel-le-s, révisions

Le SNES-FSU a contacté les syndiqué-e-s afin de recenser tous les problèmes et pouvoir ensuite exposer les situations à l'administration lors de la réunion bilatérale de cette semaine du 12 juillet. Les décisions finales du rectorat seront communiquées aux collègues concerné-e-s à partir du 15 et jusqu'à fin juste avant la rentrée.

De façon générale, pour répondre à vos questions, vous pouvez contacter la permanence du SNES-FSU académique par mail s3bor@snes.edu ou par téléphone : 05 57 81 62 40

Baccalauréat 2022:

la souveraineté des jurys gravement atteinte

Confondant souveraineté d'un jury et travaux d'une commission, les rectorats et les inspections ont **modifié** en masse les **notes** des épreuves de spécialité à l'insu des correcteur-ice-s. L'institution a ainsi piétiné les usages, les textes et l'expertise professionnelle des enseignant-e-s.

Comment recréer de l'égalité de traitement alors que l'architecture du lycée et du bac version Blanquer érige l'inégalité en principe de fonctionnement ? Les notes des épreuves sont trop disparates entre spécialités ? Entre celles des Jours 1 et 2 d'une même spécialité ? Qu'à cela ne tienne ! Le Ministère a enjoint les inspecteurs de faire converger les moyennes lors des commissions d'harmonisation qui cette année ont siégé en formation tellement restreinte que les correcteurs en ont été quasi totalement évincés. Et quand certains demandent communication des procès-verbaux, le recteur peut rétorquer sans vergogne comme à Lyon, que c'est secret !

A la faveur de la généralisation de la numérisation des corrections, l'institution dépossède les enseignant.e.s de tout un pan de leur métier. Comme le signalent [les inspecteur.ice.s du SUI-FSU](https://sui.fsu.fr/harmonisations-eds/) <https://sui.fsu.fr/harmonisations-eds/>, ce n'est pas parce que la technique rend possible l'harmonisation de masse, à coup de clics, que c'est légitime. Le SNES FSU a immédiatement dénoncé les manipulations des notes des épreuves de spécialité dans un [communiqué](#) le 14 juin dernier.

Les règles existent, le ministère doit les respecter!

(...) Très clairement, **rien n'autorise** les commissions d'harmonisation version 2022 à se substituer ainsi à des jurys dont les missions deviennent alors, de fait caduques. C'est pourquoi le SNES FSU appelle les collègues convoqués en jury à veiller au respect des procédures. Et comme le rappelle la proposition de motion à lire avant le début des délibérations en jurys, c'est seulement dans le respect des règles que le jury peut statuer.

AESH :

des droits à faire respecter, des progrès à conquérir

Une délégation FSU, composée majoritairement d'AESH, a été reçue à la DSDEN mardi 28 juin, par le secrétariat général et le responsable du pôle inclusion.

De **nombreuses questions** ont été abordées: subrogation des IJSS en arrêt-maladie, protection sociale complémentaire, droit aux jours de fractionnement, droits (les cas ouverts et le paiement) aux frais de déplacement, insuffisance de la coordination départementale des PIAL (dont nous demandons la suppression), absence fréquente d'entretien professionnel, changements intempestifs d'EDT...

Nos interlocuteurs ont été très attentifs, d'autant qu'ils découvraient nombre de problèmes. Ils se sont engagés à apporter des éléments de réponse et certaines avancées. Toutefois, de toute évidence, étant donné l'état de la réglementation en vigueur, très défavorable aux AESH, maintenant ces dernier-e-s dans une grande précarité, et la faiblesse des moyens consentis par la DSDEN pour gérer un millier de collègues dans le département, les progrès escomptés ne seront pas à la hauteur des exigences de conditions d'emploi et de travail dignes pour les collègues AESH. Or aucun-e travailleur-se ne devrait avoir à connaître pareille situation dégradée et méprisante, de fait, une mission impérieuse d'inclusion des enfants porteur-se-s de handicaps.

La lutte pour la reconnaissance d'un vrai statut, de catégorie B, devra **continuer**, s'amplifier.

Echos des bahuts :

une préparation de rentrée inadmissible

Aux collègues René Forgues de Serres-Castets, Jean Sarrailh de Monein, des Cordeliers d'Oloron Sainte-Marie, Villa Fal et Jean Rostand de Biarritz, Argia de Mauléon, Jeanne d'Albret de Pau,..., au lycée Jacques Monod de Lescar, ailleurs bien sûr, les **moyens** en heures-classe et et/ou en personnels enseignant et éducatif, sont **nettement insuffisants** pour assurer à la rentrée de septembre, des conditions correctes d'enseignement, des conditions dignes de travail pour les personnels. D'autant que nous ne cessons depuis de longues années, phénomène accentué durant les deux années de Covid, de devoir absorber, amortir, la volonté du Ministère, relayée par l'administration locale, de compresser les dépenses d'éducation, tout en développant une politique managériale de mise en concurrence des EPLE, des disciplines, des enseignant-e-s.

Dans chaque établissement, la **lutte** collective, organisée, est en **mouvement**.

Ce matin, de nouveaux rassemblements de contestation par la communauté éducative (professeur-e-s et parents) se sont tenus à Argia Mauléon, aux Cordeliers d'Oloron avec le soutien du député de la 4ème circonscription, cet après-midi aux collèges de Biarritz. Il ne faut pas se résigner à devoir travailler dans des conditions toujours plus dégradées. Nous revendiquons des droits, salariaux et des droits pédagogiques et éducatifs normaux, pas des privilèges.

A la rentrée, il faudra **rester mobilisé-e-s**. Les préavis de grève sont déposés.

Salaires : le mépris gouvernemental face à l'accélération de la perte de pouvoir d'achat

Le communiqué de la FSU :

*Les organisations syndicales de la fonction publique ont obtenu que le ministre de la fonction publique annonce enfin une **revalorisation** du point d'indice. Pour autant, les **3,5 %** annoncés sont très en deçà de l'**inflation**, pour l'instant à **5,2%** et annoncée très prochainement à 7%.*

Après un quinquennat entier qui s'est acharné à maintenir le point gelé, cette augmentation ne saurait compenser les pertes ni réparer les conséquences lourdes pour les conditions de vie d'un grand nombre de personnels, en particulier les bas salaires et les plus précaires.

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie, cumulée à la dégradation résultant de 12 années de quasi-gel du point appelle pourtant une mesure d'une toute autre ampleur, avec une revalorisation d'urgence immédiate de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de toutes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies.

*Pour la FSU, la situation impose une **négociation** sur l'ensemble des **grilles** de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'**égalité** professionnelle entre les **femmes** et les **hommes**. C'est un enjeu de société, car il en va de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.*

*La FSU considère donc ces 3,5% comme une étape largement insuffisante et qui en appelle une autre sans délai, tant cette augmentation est en décalage avec la réalité de l'évolution de coût de la vie. La FSU exige que soit rapidement concerté un mécanisme pérenne d'**indexation** des salaires sur l'augmentation des prix ainsi que l'ouverture de négociations portant sur les carrières et les rémunérations.*

Renaud Robert, secrétaire départemental